



Pensionskasse Kaminfeger
Caisse de prévoyance Ramoneur
Cassa di previdenza Spazzacamino

Demande de versement en espèces de la prestation de sortie

Société _____
N° d'affilié _____
Plan _____

Caisse de prévoyance Ramoneur
Täferstrasse 31
Postfach
5405 Dättwil

1. Données personnelles

Nom	_____	Prénom	_____
Rue	_____	NPA / localité	_____
N° AVS	_____	Date de naissance	_____
Sortie au	_____	Nationalité	_____

Etat civil ☐ célibataire ☐ marié/e Date du mariage _____
☐ veuf/veuve ☐ divorcé/e ☐ lié/e par un partenariat enregistré

Lieu de domicile au moment du versement du capital :

Rue _____
NPA/localité/
pays _____
Pay _____

2. Paiement en espèces

- ☐ Je quitte définitivement la Suisse et déménage le _____ (date) à /en _____ (pays). (Veuillez joindre l'attestation de départ de la commune de résidence)
- Si vous quittez la Suisse pour un pays de l'UE / AELE, veuillez consulter les informations ci-dessous concernant le versement en espèces dans un pays de l'UE / AELE).
- ☐ Je suis frontalier et je confirme que je cesse définitivement toute activité lucrative en Suisse.
- (Veuillez joindre la confirmation de la remise du permis de frontalier. Si vous êtes domicilié(e) dans un pays de l'UE/AELE, veuillez consulter les informations ci-dessous concernant le versement en espèces dans un pays de l'UE/AELE).
- ☐ Je commence une activité indépendante à titre principal en Suisse et ne suis plus assujetti(e) à la prévoyance professionnelle obligatoire. (Veuillez joindre les documents justificatifs selon le mémento, le début de l'activité indépendante ne doit pas remonter à plus d'un an).
- ☐ La prestation de sortie est inférieure au montant annuel de mes cotisations personnelles.

Versement en espèces dans un pays de l'UE/AELE

Si vous quittez la Suisse pour un pays de l'UE/AELE, la part LPP de votre prestation de sortie ne peut être versée que si vous n'êtes pas soumis à la prévoyance étatique obligatoire pour la vieillesse, le décès et l'invalidité dans votre nouveau pays de résidence. Dans le cas contraire, cette part doit obligatoirement être transférée sur un compte de libre passage. Les chômeurs ne peuvent pas demander de versement en espèces. Nous recommandons l'ouverture d'un compte de libre passage.

La fondation se réserve le droit de demander des justificatifs et des documents supplémentaires pour établir clairement le droit à la prestation. **Le transfert ne sera effectué que lorsque tous les documents requis auront été fournis.**



Pensionskasse Kaminfeger
Caisse de prévoyance Ramoneur
Cassa di previdenza Spazzacamino

Demande de versement en espèces de la prestation de sortie

3. Adresse de paiement

La prestation de sortie ou la rente de vieillesse (en cas de retraite) doit être versée comme suit:

Nom banque/poste

N° IBAN

Titulaire du compte

4. Imposition du capital

Communication
fiscale

Tout versement en espèces d'un montant supérieur à CHF 5 000.- est communiqué à l'Administration fédérale des contributions (AFC).

Impôt à la
source

Les personnes ne possédant pas de domicile valable en Suisse sont soumises à un impôt à la source qui est directement déduit de leur prestation de sortie. Il est possible d'exiger le remboursement de cet impôt s'il existe une convention de double imposition entre le nouveau pays de résidence et la Suisse.

La personne soussignée déclare que les données justifiant le droit à la prestation sont exactes et prend acte du fait que le versement en espèces rend caduques toutes autres prétentions à l'égard de l'institution de prévoyance. La couverture d'assurance expire au plus tard un mois après la fin des rapports de travail.

Pour les personnes mariées/séparées, l'accord écrit du/de la conjoint(e) ainsi qu'une copie du passeport (ou de la carte d'identité) sont nécessaires. Dès que la prestation de libre passage dépasse 10'000 CHF, les signatures doivent être authentifiées publiquement (banque/notaire/commune).

Votre confirmation et signature

Par ma signature, je confirme avoir rempli ce formulaire de demande de manière complète et conforme à la vérité et avoir pris connaissance des dispositions.

Lieu et date :

Signature de la personne assurée :

Les personnes non mariées ou non liées par un partenariat enregistré doivent fournir à la caisse de pension, avant le versement du capital, un certificat d'état civil récent (pas plus de 3 mois).

Consentement du conjoint :

Je suis d'accord avec le paiement en espèces de la prestation de sortie.

Nom:

Prénom:

Lieu et date :

Signature du conjoint :

Légalisation officielle de la signature du conjoint* :
(Légalisation par la commune ou le notaire)

Lieu et date :

Signature / timbre :

Cette signature confirme l'authenticité des signatures des personnes susmentionnées après présentation d'une pièce d'identitévalable !